

Paiement en ligne des taxes

**Taxes locales : taxe d'habitation, taxe des services communaux et la
taxe professionnelle**

La trésorerie générale du royaume a mis en place le paiement en ligne des taxes locales (taxes d'habitation, taxe des services communaux et la taxe professionnelle) Ce téléservice permet aux redevables, détenteurs de cartes bancaires, de régler leurs impositions en se connectant à un site sécurisé.

Plus de précision sur le site de la TGR : www.tgr.gov.ma/wps/portal/epaiement